



**Liste des délibérations de la séance  
du 3 octobre 2025 à 19h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois octobre à 19 heures,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. AUROUSSEAU Jean-Claude, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2025

Présents : MM. AUROUSSEAU Jean-Claude, MARCON Yves, MME ROUSSILLAT Florence, MM. GENDRAUD Alain, MEYRAT Jean-Pierre, FOREST Christophe, GUETAT Philippe, MMES COUDIERE Françoise, JOACHIM Sylvie, AUDOUX Annie, MM. SANTINON Emmanuel, THAL Serge, GUILLOT Laurent.

Absente excusée : MME BELOT Amélie (pouvoir à Florence ROUSSILLAT), lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme ROUSSILLAT Florence.

*Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité sans observation.*

**I. Bâtiment boucherie** : l'emplacement des groupes froids dans la cave est inadapté (dégagement de chaleur). Le Conseil Municipal donne son accord pour le déplacer à l'extérieur et accepte le devis à l'unanimité.

**II. Personnel communal** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à la mutuelle conventionnée du Centre de Gestion. La participation obligatoire de la Commune sera de 15 €uros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour les agents ayant un contrat de mutuelle labellisée.

**III. Modification statutaire du SDEC (Délibération n°23089-2025-0034-DE)** : accord à l'unanimité.

**IV. Création d'un syndicat pour le portage d'un SCOT départemental avec les 9 EPCI adhérents (Délibération n°23089-2025-0033-DE)** : accord du Conseil Municipal (1 voix Contre, 4 voix Pour, 9 Abstentions).

**V. Garderie périscolaire et cantine (Délibération n°23089-2025-0036-DE) et (Délibération n°23089-2025-0037-DE)** : modification des règlements intérieurs validés à l'unanimité.

**VI. Questions et informations diverses :**

- Communauté de Communes : assainissement : demande de versement des excédents de trésorerie : le Conseil Municipal attend le versement des autres communes.
- Location du logement T1, Place de l'école des filles : accord pour une location meublée sous réserve du coût de l'aménagement. Le loyer en meublé sera de 250 euros.
- Déclat : marché de Noël 2025 : le Conseil Municipal autorise le Maire à demander des excuses écrites nominatives de la part de l'auteur du mail désobligeant quant à la mise à disposition de la salle polyvalente pour le marché de Noël.
- Panneaux directionnels : le Maire va demander au Conseil Départemental de revoir les panneaux qui sont en partie effacés.
- Eglise : la porte principale va être rafraîchie avec une couleur bordeaux. Un devis sera demandé à l'entreprise Fleury.
- Remerciements

**VII. Agrivoltaïque (Délibération n°23089-2025-0035-DE)** : Avis défavorable à l'unanimité concernant l'agrivoltaïsme.

**VIII. Avancée des dossiers de la réunion du 13 juin 2025** : Le Maire fait le compte-rendu sur l'avancée des dossiers étudiés lors de la réunion du 13 juin 2025.

*Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Le Maire, Jean-Claude AUROUSSEAU.*